ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 119809

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur l'envoi en Algérie de jeunes français pour y effectuer leur service militaire obligatoire jusqu'en 1967 (accords d'Évian, *Journal officiel* n° 62-43). Elle voudrait connaître le nombre de ces conscrits français stationnés en Algérie après 1964 et la date de départ du dernier d'entre eux. Elle indique qu'après 1964 la situation de ces soldats est la même qu'avant cette date et les risques tout à fait comparables. C'est pourquoi elle souhaite savoir si, comme pour les soldats stationnés en Algérie de 1962 à 1964, le Gouvernement envisage d'attribuer "le titre de reconnaissance de la nation" à ceux qui y étaient stationnés de 1964 à 1967.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Colot
Circonscription : Essonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119809
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10969
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)